

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 20 juin 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1316150A

Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'intérieur et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

Vu les avis rendus le 27 mai 2013 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque mais aussi la présente constatation

Art. 4. – Les dispositions de l'annexe I de l'arrêté du 21 mai 2013 susvisé reconnaissant la commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot, dans le département du Lot-et-Garonne, en état de catastrophe naturelle au titre « des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2011 au 30 septembre 2011 » sont retirées.

Art. 5. – Les dispositions de l'annexe II de l'arrêté du 21 mai 2013 susvisé ne reconnaissant pas la commune de Pérignat-sur-Allier, dans le département du Puy-de-Dôme, en état de catastrophe naturelle au titre « des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2012 au 30 septembre 2012 » sont retirées.

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 juin 2013.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,
M. PAPAUD

Le ministre de l'économie et des finances,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur « assurances »,
E. LACRESSE

Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie et des finances,
chargé du budget,
Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur du budget :
Le sous-directeur,
A. PHÉLEP

ANNEXES

ANNEXE I

Communes reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2012 au 30 septembre 2012

Commune de Vallon-en-Sully (2).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012

Communes d'Avignonet-Lauragais (1), Belbèze-en-Comminges (1), Espanès (1), Gaillac-Toulza (1), Gardouch (1), Issus (1), Labastide-Saint-Sernin, Launaguet, Lautignac (1), Montesquieu-Volvestre, Revel (1), Savères (1), Vieille-Toulouse (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
du 1^{er} mars 2012 au 31 décembre 2012

Commune de Villeneuve-lès-Bouloc.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} février 2012 au 31 mars 2012

Commune de Civrac-de-Blaye (2).

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012

Commune de Mireval (1).

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012

Communes de Brax, Saint-Etienne-de-Fougères

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2012 au 30 septembre 2012*

Communes de Laplume, Razimet (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Montpezat.

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2012 au 30 septembre 2012*

Commune d'Hambach (1).

DÉPARTEMENT DU NORD

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2011 au 30 juin 2011*

Commune de Bertry (1).

DÉPARTEMENT DU TARN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 8 octobre 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Cahuzac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Communes de Cahuzac, Montans, Saint-Urcisse

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Roquecor.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Caussade.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Fabas.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Châteauneuf-de-Gadagne (1).

ANNEXE II

Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012*

Commune de Vallon-en-Sully.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Vallon-en-Sully.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} août 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Saint-Yrieix-sur-Charente.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2012 au 31 août 2012*

Commune de Reignac.

DÉPARTEMENT DU CHER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 octobre 2012*

Commune de Saint-Satur.

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2012 au 31 décembre 2012*

Commune d'Yssandon.

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2012 au 15 octobre 2012*

Commune de Gaugeac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mai 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Saint-Antoine-de-Breuilh.

DÉPARTEMENT DE L'EURE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 30 novembre 2012*

Commune d'Andé.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Nogent-le-Rotrou.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2012 au 30 novembre 2012*

Commune de Civrac-de-Blaye.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2012
au 30 septembre 2012*

Communes de Branne, Castres-Gironde, Landiras.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2012 au 31 août 2012*

Commune de Rauzan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 30 juillet 2012 au 31 août 2012*

Commune de Daignac.

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2012 au 30 septembre 2012*

Communes d'Arthon, Saint-Christophe-en-Bazelle.

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2012 au 15 octobre 2012*

Commune de Saint-Flavier.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2012 au 30 août 2012*

Commune de Fondettes.

DÉPARTEMENT DES LANDES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Coudures.

DÉPARTEMENT DU LOIRET

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Saint-Maurice-sur-Fessard.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Cléry-Saint-André.

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Cancon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2012 au 31 octobre 2012*

Commune de Sauvagnas.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Communes de Martigné-Briand, Montreuil-Bellay.

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Saint-Bon.

DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Laxou.

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012*

Commune d'Hambach.

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Cosne-Cours-sur-Loire.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Châteauneuf-Val-de-Bargis.

DÉPARTEMENT DU NORD

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Bertry.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 30 septembre 2012*

Communes de Boussois, Hoyville.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mai 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Noordpeene.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 30 septembre 2012*

Communes d'Effiat, Orcet, Tallende.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Saint-Mars-la-Brière.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2012 au 1^{er} novembre 2012*

Commune de Coulaines.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 24 mai 2012 au 27 septembre 2012*

Commune de Changé.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2012 au 1^{er} septembre 2012*

Communes de Chevry-Cossigny, Pringy.

DÉPARTEMENT DES YVELINES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 6 août 2011 au 30 septembre 2011*

Commune de Coignières.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 26 décembre 2012*

Commune d'Ablis.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Communes de Cernay-la-Ville, Rambouillet, Trappes.

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 20 novembre 2012*

Commune de Beaussais-Vitré.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Communes d'Argenton-l'Eglise, Crèche (La), Thorigné, Vanzay.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 7 mai 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Beaumont.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} août 2012 au 30 novembre 2012*

Commune de Tercé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} août 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Bellefonds.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Communes d'Availles-Limouzine, Genouillé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2012 au 30 septembre 2012*

Communes de Bignoux, Isle-Jourdain (L'), Leigné-les-Bois.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mai 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Saint-Georges-lès-Baillargeaux.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} mars 2012 au 31 octobre 2012*

Commune de Roche-Rigault (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 2 janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Cissé.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2012 au 30 juin 2012*

Commune d'Auxerre.

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juin 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Ballainvilliers.

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011*

Commune de Villiers-sur-Marne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Villiers-sur-Marne.

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 30 septembre 2012*

Commune de Courdimanche.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012*

Commune de Montmorency.